

219C1684
FR0011271600-FS0838

24 septembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>FERMENTALG</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courriers reçus le 23 septembre 2019, la société Bpifrance Participations¹ (6-8 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 18 septembre 2019, le seuil de 10% des droits de vote de la société FERMENTALG et détenir individuellement 1 996 583 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 11,29% du capital et 9,99% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions de la société FERMENTALG.

À cette occasion, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) n'a franchi aucun seuil et détient, au 18 septembre 2019, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement³, 4 052 901 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 22,94% du capital et 20,29% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	ns	0	ns
Bpifrance Participations ¹	1 996 583	11,30	1 996 583	9,99
Fonds Ecotechnologies (représenté ar sa société de gestion Bpifrance Investissement ³)	2 056 318	11,64	2 056 318	10,30
Total EPIC Bpifrance	4 052 901	22,94	4 052 901	20,29

¹ Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 17 669 699 actions représentant 19 970 324 droits de vote (compte tenu des actions nouvelles émises), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.